

# Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (loi APER)

Stratégie et méthode d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

**SIÉML**

Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire

**lla**

**LOIRE**  
LAYON AUBANCE

**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES**

[www.sieml.fr](http://www.sieml.fr) /     

Réunion sectorielle - Loire Layon Aubance – 05 octobre 2023

1. Objectifs de la réunion
2. Calendrier de travail
3. Rappel des enjeux et objectifs ENR du territoire
4. La définition des zones d'accélération
5. Etat des lieux et méthode par filière EnR pour proposer les ZAER
6. Focus concertation publique

- Présenter la méthode proposée pour définir les zones d'accélération EnR (ZAER) et répondre à l'exigence réglementaire du 31/12/2023
- Répondre aux questions des communes
- Faciliter l'organisation de la concertation publique par les communes

A noter : L'identification des ZAER est intégrée à la démarche plus globale de **Schéma Directeur des Energies Renouvelables** engagé par la CCLLA. Sa finalité est de définir une feuille de route opérationnelle par filière pour répondre aux objectifs fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

## 2. Calendrier de travail LOI APER sur LLA puis poursuite SDENR

- Envoi des atlas aux communes

• **28/09 à 11h**  
Webinaire éolien

- **03/10 à 14h** Webinaire solaire

- **05/10 et 19/10**  
Réunion d'info par secteur

Concertation  
du **20/11 à fin déc**

Délibération des communes  
Bilan de la concertation et ZAEnR



Travail des communes sur les cartes ZAER jusqu'au **06/11**  
Délibération des communes sur les modalités de concertation

Finalisation des cartes  
ZAER par le Siéml jusqu'au  
**13/11**

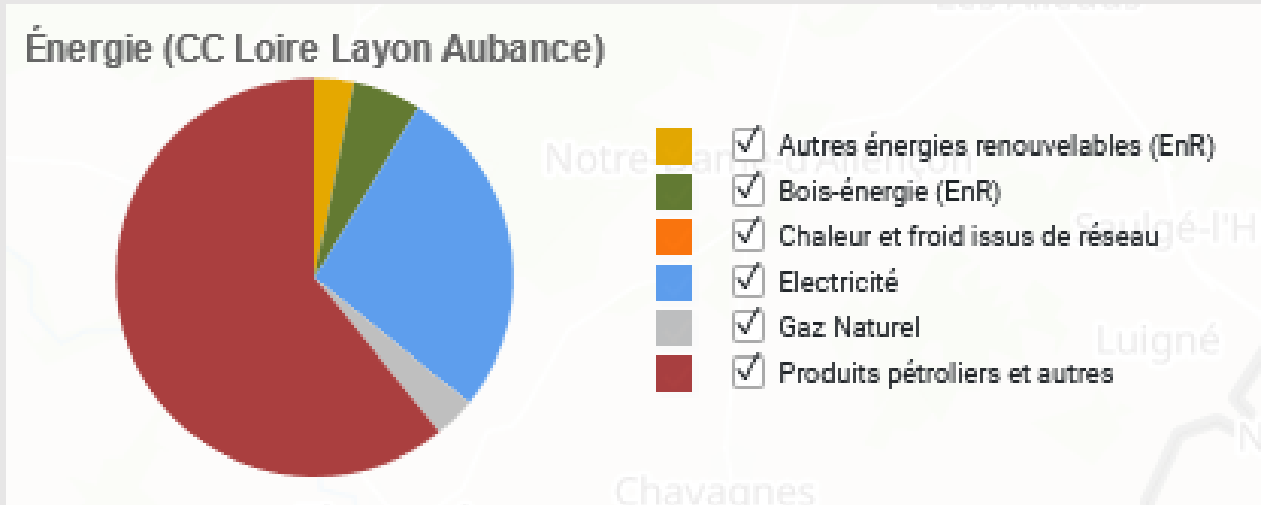
**Mi-janvier** Débat et Délibération  
en Conseil communautaire

2024 : Approfondissement des potentiels  
dans le cadre du Schéma directeur des ENR  
de la CCLLA

- **19/09** Présentation Stratégie & Méthode de définition des ZAER : Bureau des maires
- **20/09** Rappel Stratégie & Méthode de définition des ZAER : Commission TEG

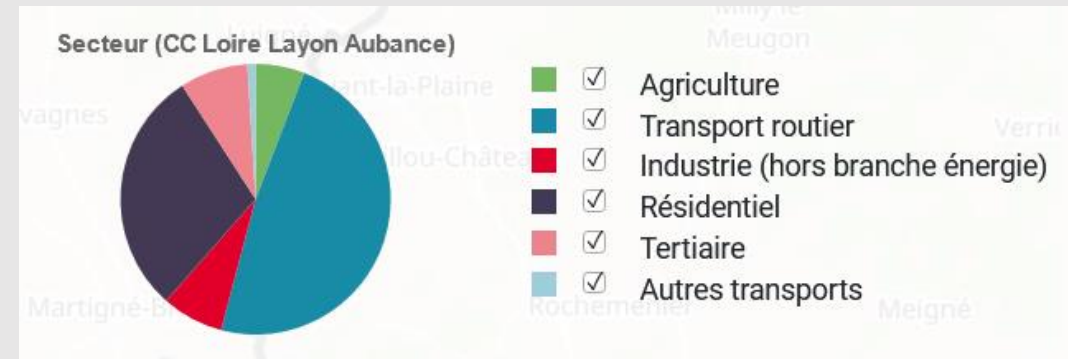
### 3. Rappel des enjeux énergétiques du territoire

#### Consommations énergétiques (2021) : 1 038 GWh



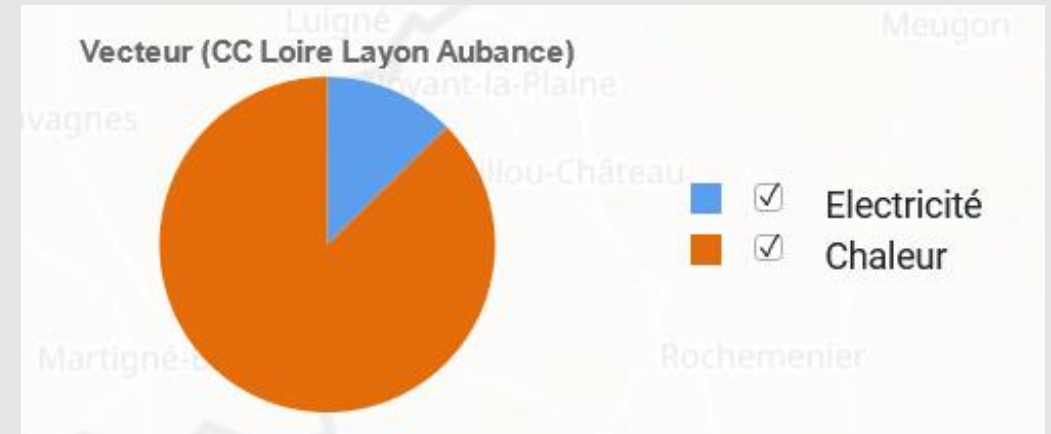
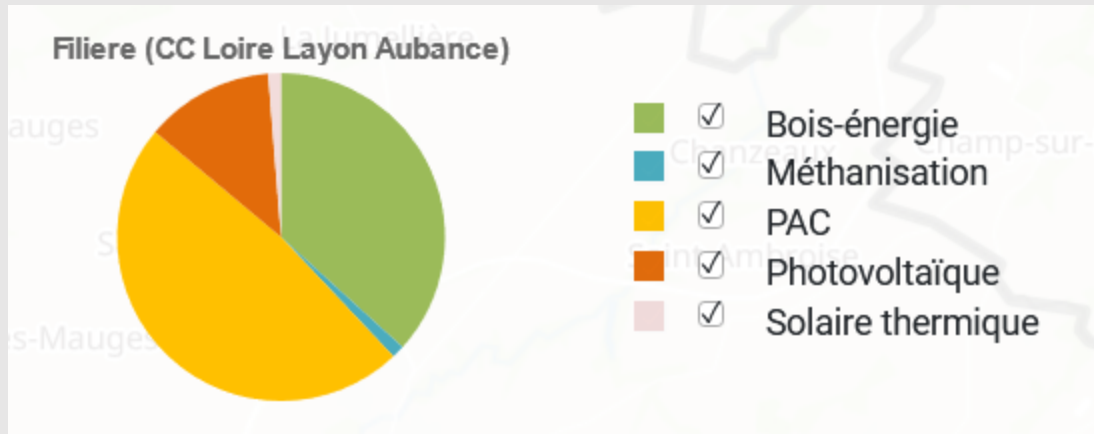
Enjeux de sobriété énergétique et de réduction de la consommation des produits pétroliers (fioul, gaz propane, carburants...)

Le TRANSPORT est le secteur le plus consommateur d'énergie, suivi par le résidentiel



### 3. Rappel des enjeux énergétiques du territoire

#### Production EnR (2021) : 84 GWh



Un mix EnR dominé par les pompes à chaleur (PAC) en fort développement et le bois-énergie

Une production très majoritaire de chaleur.

Besoin de développer massivement la production d'électricité et de chaleur renouvelable pour répondre aux besoins du territoire et décarboner le mix énergétique.

# LES ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Une zone d'accélération	
C'est ...	Ce n'est pas ...
Un affichage d'une volonté politique locale de développer les EnR → <b>Concertation des habitants</b>	Un secteur exclusif de développement des EnR Projet possible en dehors mais sous conditions (comité de projet – en attente de décret)
Un secteur avec des délais réduits d'instruction de l'autorisation environnementale, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"><li>- Phase d'examen réduite de 4 à 3 mois</li><li>- Rapport du commissaire enquêteur remis sous 15 jrs</li></ul>	Un secteur d'autorisation d'« office »
Un secteur ouvrant droit à des dispositifs financiers préférentiels : appels d'offre, tarifs d'achat (décret en attente)	

# LES ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

- Pour planifier la mise en œuvre des EnR, il est demandé aux communes d'identifier des ZAER
- Pour l'ensemble des filières (*éolien, photovoltaïque, méthanisation, chaleur renouvelable*)  
Devront être en adéquation avec le potentiel et la pertinence sur le territoire.  
Possibilité de ne proposer des ZAER que pour certaines filières, selon le contexte communal
- Proposition CCLLA / Siéml : Identifier en ZAER uniquement les projets connus et/ou pour lesquels la commune se sera positionnée favorablement
- Approfondir l'étude des autres potentiels dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur des ENR en 2024



# FILIERE EOLIEN

## 4. Etat des lieux et méthode par filière : EOLIEN

**Pas de parc en service...**

**... mais 1 projet en instruction ...**

- Bellevigne-en-Layon : 4 mâts de 4,2 MW (production de 46 GWh)

**... et 3 projets potentiels**

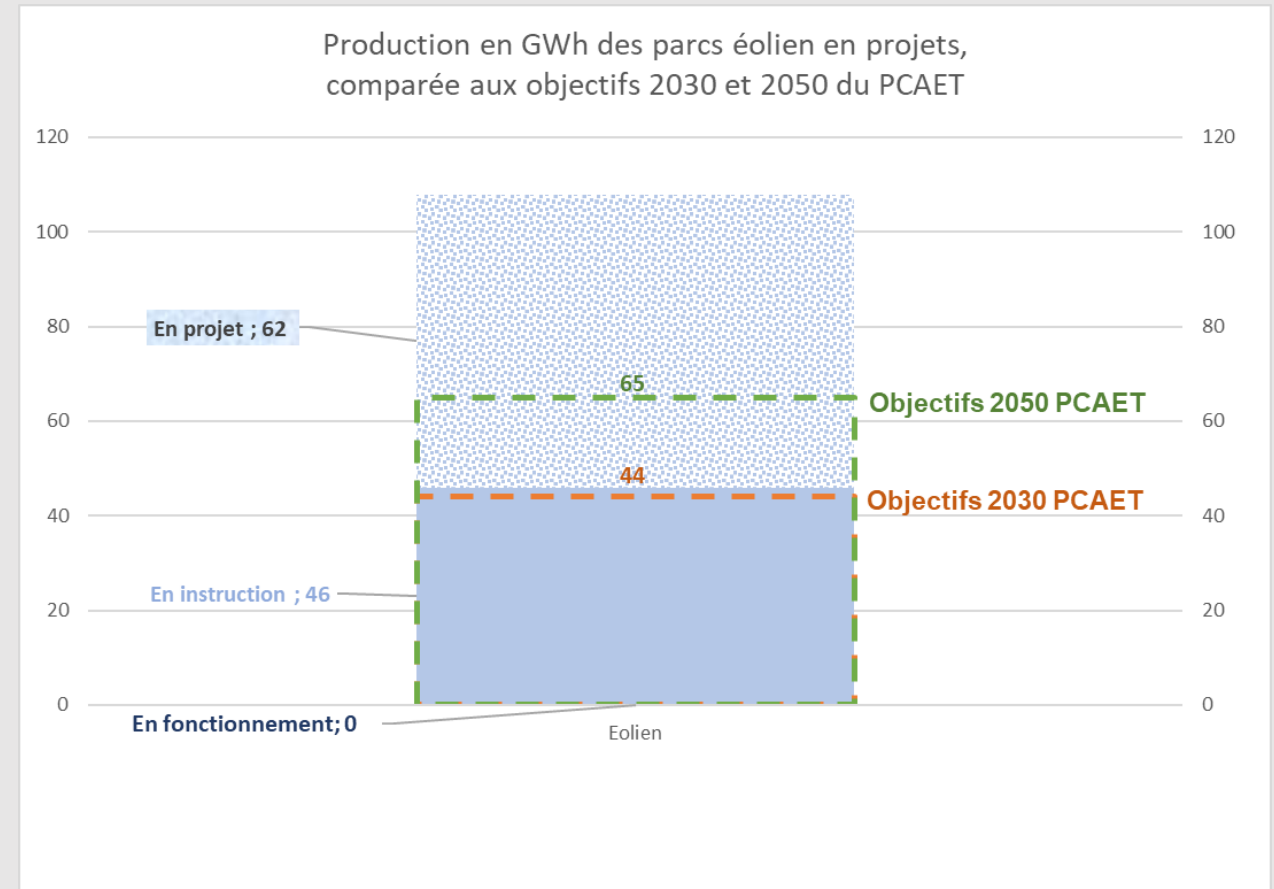
- St Germain
- Bellevigne 2 (26 GWh)
- Terranjou (35 GWh)

**Objectif PCAET 2030 : 44 GWh (5 à 7 mâts)**

**Objectif PCAET 2050 : 65 GWh (7 à 10 mâts)**

**Objectifs atteignables avec ces 4 projets / potentiels**

**> A valider : inscription de ces 4 sites en ZAER**



>> Projets connus par les communes à faire remonter via le formulaire

# 5. Etat des lieux et méthode par filière : EOLIEN

FORMULAIRE de retour d'information des communes pour les sites et projets <u>non référencés</u>	
<b>Localisation du site</b>	
<b>Merci de bien vouloir fournir un plan de situation en annexe de la fiche correspondante - IMPORTANT</b>	
<b>Informations générales</b>	
Nom EPCI	
Nom commune	
Adresse du site	
Filière concernée	<input type="checkbox"/> Eolien <input type="checkbox"/> Photovoltaïque : <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> au sol (<i>surface artificialisée, dégradée</i>)</li><li><input type="checkbox"/> au sol (<i>surface agricole ou naturelle</i>)</li><li><input type="checkbox"/> ombrière</li><li><input type="checkbox"/> flottant</li><li><input type="checkbox"/> toiture</li></ul> <input type="checkbox"/> Méthanisation <input type="checkbox"/> Chaleur renouvelable ( <i>chaufferie bois, aéro/géothermie, solaire thermique</i> ) <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> dédiée au bâtiment</li><li><input type="checkbox"/> réseau de chaleur</li></ul> <input type="checkbox"/> Hydroélectricité
Activité, usage du site	
Surface totale parcelle/bâtiment (m <sup>2</sup> ) - si connue	
Zonage PLU(j)	
Propriétaires	<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Privé et public <input type="checkbox"/> Autres :
<b>Suivi de projet (si existant)</b>	
Etat d'avancement	<input type="checkbox"/> Etude en cours <input type="checkbox"/> En instruction <input type="checkbox"/> Autorisé <input type="checkbox"/> En recours <input type="checkbox"/> En service <input type="checkbox"/> Abandonné
Développeur	
Exploitant	
<b>Positionnement du site en zone d'accélération</b>	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
<b>Commentaires de la commune</b>	
<i>(Merci d'indiquer toutes remarques ou informations utiles à la bonne compréhension du site ou du projet inscrit)</i>	

## 4. Etat des lieux et méthode par filière : EOLIEN

### Pour aller plus loin et dégager d'autres potentiels : Démarche SDEnR

→ **Acculturer les élus et les services  
aux enjeux de l'éolien**

**Webinaire départemental**

28 sept 2023  
de 11h à 12h

*Lien replay bientôt disponible*

**Visite d'un parc éolien**  
15 novembre 2023

→ **Engager un travail d'identification de  
futures zones potentielles et hiérarchisation  
(1<sup>er</sup> trim 2024)**

Sous forme d'ateliers, partage autour de sites potentiels issus de l'atlas éolien du Siéml et choix de critère de hiérarchisation des sites

Définir les modalités opérationnelles de développement de projets éolien sur la CCLLA

Nouvelles zones qui pourront devenir des ZAER

# FILIERE PHOTOVOLTAIQUE

# 5. Etat des lieux et méthode par filière : PHOTOVOLTAÏQUE

**Puissance installée : 12,7 MW**

- 4,8 MW pour les installations < 36kw (petit solaire toiture)
- 7,9 MW pour les installations entre 50 et 250 kw

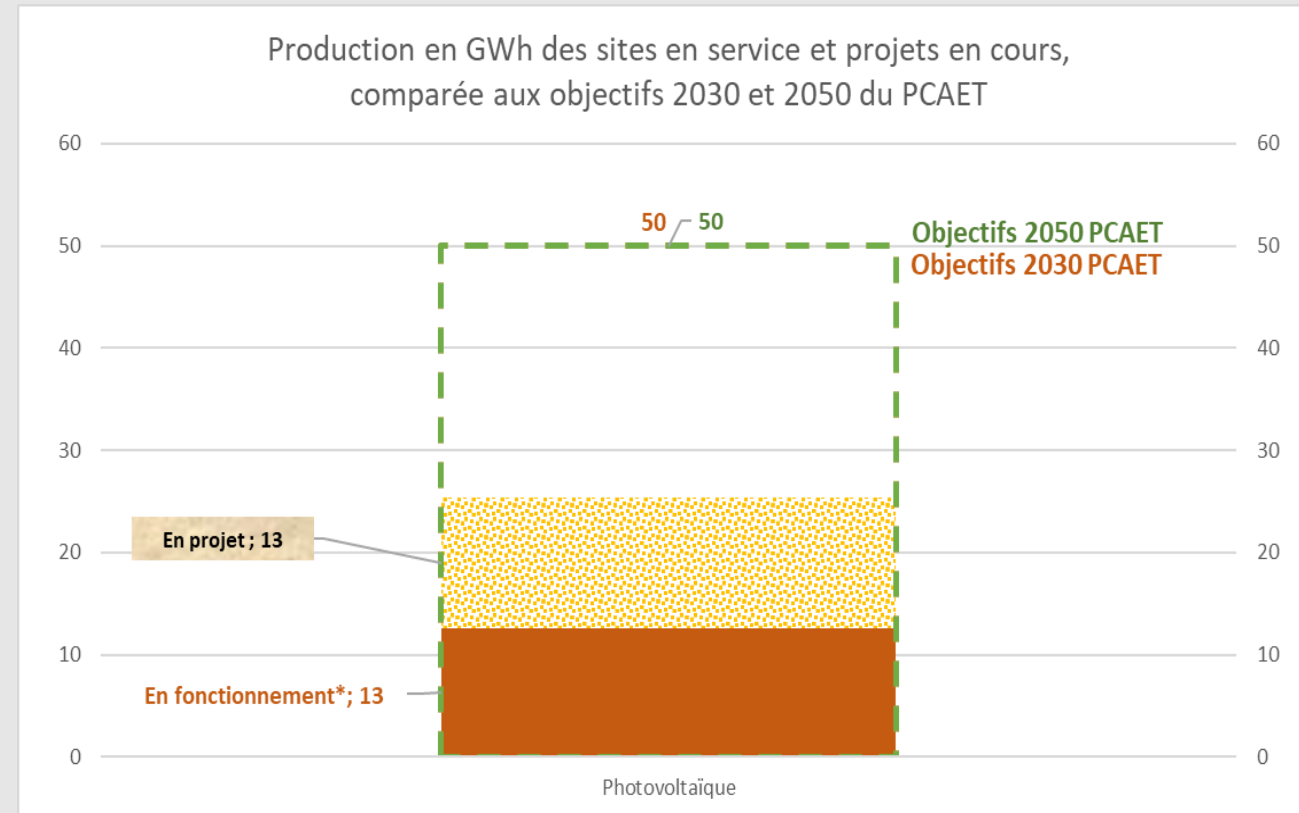
**Production de 12,6 GWh**

**Objectif PCAET 2030 : 50 GWh**

**Objectif PCAET 2050 : 50 GWh**

**3 projets à l'étude (12,8 GWh)**

- Martigné-Briand
- Les Alleuds
- Terranjou



**Objectifs non atteignables avec les projets à l'étude**

**> Propositions d'autres sites potentiels à inscrire en ZAER**

# 5. Etat des lieux et méthode par filière : PHOTOVOLTAÏQUE

## - Centrales au sol -

### Méthode et outils

- Travail à partir de l'atlas du Siéml permettant l'identification de sites potentiellement favorables au développement de projets photovoltaïques
  
- Sites repérés via les bases de données :
  - Sites dégradés (BASIAS)
  - Sites dégradés (SIS)
  - Sites pollués (BASOL)
  - Anciennes mines et carrières (ICPE Carrières)
  - Zone en friches (BD\_TOPO – zones sans usage ou usage inconnu)
  - PPRT (zones aléas forts)
  - ICPE Stockage de déchets
  - Les détenteurs de grands fonciers artificialisés inutilisés (casernes de l'armée...)
  - Délaissés ferroviaires
  - Délaissés autoroutiers
  - Friches industrielles

# 5. Etat des lieux et méthode par filière : PHOTOVOLTAÏQUE

## - Centrales au sol -

### Méthode et outils

- Envoi des fiches pour chaque commune
- Un formulaire disponible pour les sites et projets non identifiés parmi les fiches transmises
- Retour demandé pour le **06 novembre 2023**

Atlas solaire de Saumur Val de Loire  
Siéml, juillet 2022 4/56

Site n°4 : Montreuil-Bellay - Champ Liveau

Informations & contraintes

Usage connu du site	Projet en développement	Indicateur d'opportunité <b>9.2 / 10</b>
Surface	9.1 ha	
Equivalent puissance	7 MW	Faisabilité 4.9 / 5
Base de donnée source	Usage du sol inconnu	
Classement PLUI	A	Environnement 4 / 4
Risques PPR	-	
Protection environnementale	-	Raccordement 0.3 / 1
Protection patrimoniale	-	
Linéaire de réseau HTA	6620 m	
Capacité d'accueil poste source	ok	

Foncier agglo. pas d'Autorisation Envir. - Loi sur l'eau - Retenu à l'AO CRE 07/04/20 - 5MW AO CRE + 2MW Enercoop

1 fiche par site

À modifier ou compléter

Des infos sur le contexte environnemental et patrimonial

Indiquer si vous souhaitez afficher ce site en ZAER

FORMULAIRE de retour d'information des communes pour les sites et projets non référencés

Localisation du site

Merci de bien vouloir fournir un plan de situation en annexe de la fiche correspondante - IMPORTANT

Informations générales

Nom EPCI

Nom commune

Adresse du site

Filière concernée

Eolien

Photovoltaïque :

- au sol (sur face artificialisée, dégradée)
- au sol (sur face agricole ou naturelle)
- ombrière
- flottant
- toiture

Méthanisation

Chaleur renouvelable (chaufferie bois, aéro/géothermie, solaire thermique)

- dédiée au bâtiment
- réseau de chaleur
- Hydroélectricité

Activité, usage du site

Surface totale parcelle/bâtiment (m²) - si connue

Zonage PLU(i)

Propriétaires

Public

Privé

Privé et public

Autres :

Suivi de projet (si existant)

Etat d'avancement

Etude en cours

En instruction

Autorisé

En recours

En service

Abandonné

Developpeur

Exploitant

Positionnement du site en zone d'accélération

oui  non

Commentaires de la commune

(Merci d'indiquer toutes remarques ou informations utiles à la bonne compréhension du site ou du projet écrit)

1 formulaire

Pour transmettre les sites ou projets non référencés dans votre atlas communal



# 5. Etat des lieux et méthode par filière : PHOTOVOLTAÏQUE

## - Centrales au sol -

→ Fiche par site à compléter par chaque commune

Atlas des sites potentiels et installations de centrales photovoltaïques au sol  
Mozé-sur-Louet 1/2

Site n° 291

**Site potentiel**  
Risques  
PPR Inondation  
Zone bleue  
ZON rouge  
PPR Minier

**Contraintes**  
Contrainte culturelle  
Contrainte environnementale  
Réseau d'électricité  
Réseau HTA aérien  
Réseau HTA sous-terrain

Informations générales	
Activité, usage du site	En fonctionnement
Surface totale parcelle	261989 m <sup>2</sup>
Equivalent puissance potentielle	20959 kW
Base de données source	ICPE_Carières
Zone PPR Inondation	
Zone PPR Minier	
Zone de protection environnementale	
Zone de protection patrimoniale	
Zonage PLU(i)	
<b>Suivi de projet (si existant)</b>	
Etat d'avancement (Étude de faisabilité, en construction, en service, en service, abandonné)	
Développeur	
Exploitant	

Positionnement du site en zone d'accélération  
 Oui  Non

Commentaires généraux  
Carrière en exploitation

Commentaires de la commune

Plan de localisation du site  
Légende

Informations sur le projet si celui-ci est existant

Indiquer ici toute information utile de contexte complétement, avis de la commune

Informations générales sur le site  
Dont les contraintes environnementales et patrimoniales (voir lexique page suivante)

Indiquer ici si vous souhaitez que ce site soit pris en compte comme zone d'accélération. Si rien n'est coché, ce sera NON par défaut

### Pour aller plus loin et dégager d'autres potentiels : Démarche SDEnR

→ **Acculturer les élus et les services aux enjeux du photovoltaïque**

**Webinaire départemental**

03 oct 2023

de 14h à 15h

*Lien replay bientôt disponible*

→ **Approfondir le travail sur les types de sites potentiels à étudier et les modalités opérationnelles d'émergence de projets**

Courant 2024

Nouveaux sites qui pourront devenir des ZAER

## 5. Etat des lieux et méthode par filière : PHOTOVOLTAÏQUE - Ombrières de parkings -

→ Rappel des obligations réglementaires sur les parkings > 1 500 m<sup>2</sup>

**Obligation d'équipement des parkings de plus de 1500m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïque sur la moitié de leur surface**

- Obligation pour les nouveaux parkings au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : obligation de la loi Climat et Résilience
- Application aux parkings existants hors concession ou DSP à compter de **2026** (plus de 10 000 m<sup>2</sup>) et de **2028** (entre 1500 et 10 000 m<sup>2</sup>)
- Application aux parkings existants en concession ou DSP à compter de 2026 si celle-ci est conclue avant cette date, et à partir de 2028 si celle-ci est conclue à posteriori et à compter de son renouvellement si elle est conclue entre 2026 et 2028
- **Dérogations possibles** pour raisons techniques, architecturales, patrimoniales, environnementales, économiques, dans le cas de parkings déjà végétalisés

>> Pour les parkings publics potentiellement intéressants : identification par les communes via le formulaire prévu à cet effet

## 5. Etat des lieux et méthode par filière : PHOTOVOLTAÏQUE - sur bâtiments -

→ Possibilité de classer l'ensemble du bâti en tant que ZAER ou cibler uniquement certains bâtiments

- **Solution n°1 : l'ensemble des zones urbanisées**
- Solution n°2 : l'ensemble des zones urbanisées , à l'exception de certains bâtiments (*ex : zones ABF...*)
- Solution n°3 : cibler uniquement les bâtiments faisant l'objet d'une obligation d'installation (*bâtis > 500m<sup>2</sup>*)
- Solution n°4 : cibler les bâtiments avec des projets connus

**Proposition : retenir la solution n°1.**

- Plus rapide et simple à mettre en œuvre pour tenir les délais du 31/12/2023
- Positionnement politique des communes en faveur d'un développement du solaire toiture, même dans les zones de prescriptions/avis ABF

# 5. Etat des lieux et méthode par filière : PHOTOVOLTAÏQUE

## - sur terrains agricoles et naturels -

### Agrivoltaïsme

Une première définition apportée par la loi APER

Projets qui doivent apporter un des services suivants à l'agriculteur :

- Une amélioration du potentiel et de l'impact agronomique;
- L'adaptation au changement climatique;
- La protection contre les aléas;
- L'amélioration du bien-être animal

En attente décret –  
modalités d'application et  
méthodologie d'analyse  
des projets

Ne sera pas considéré comme agrivoltaïque :

- une installation qui porte une atteinte substantielle à l'un de ces services ou une atteinte limitée à deux de ces services,
- Une installation qui présente au moins l'une des caractéristiques suivantes :
  - Elle ne permet pas à la production agricole d'être **l'activité principale** de la parcelle agricole
  - Elle n'est pas **réversible**

## 5. Etat des lieux et méthode par filière : PHOTOVOLTAÏQUE - sur terrains agricoles et naturels -

### Projets sur terrains agricoles et forestiers

- Uniquement sur des terres réputées « incultes » ou non exploitées depuis un certain temps, identifiées dans un document cadre (document établi sur proposition de la chambre départementale d'agriculture à une échéance non connue). Ces sols identifiés seront intégrés en tout ou partie dans les ZAER.
- Interdits sur les terrains de plus de 25 ha nécessitant une autorisation de défrichement

En attente décret – modalités d'application

L'avis CDPENAF conforme, sauf pour les terrains identifiés dans le document cadre

## 5. Etat des lieux et méthode par filière : PHOTOVOLTAÏQUE - sur terrains agricoles et naturels -

### **Agrivoltaïsme / Terrains agricoles et forestiers**

- Attendre le décret d'application de la loi APER sur l'agrivoltaïsme, ainsi que la réalisation du document cadre de la CRAPDL
- Avoir une réflexion départementale -> le Siéml en cours de discussion avec la Chambre régionale d'Agriculture pour apporter une vision commune

# FILIERE METHANISATION



**Objectif 2030 PCAET : 38 GWh**

**Objectif 2050 PCAET : 38 GWh**

Production 2022 : 14 GWh

- **Gisement estimé = 200 GWh** (source : étude ADEME/SOLAGRO/GRDF 2018)
- **Collectif Cap métha 49**
- **Etudes en cours/à venir pour début 2024 :**
  - Gisements bruts et mobilisables – échelle régionale / TEO
  - Etude prospective départementale – Siéml et CD49 / Cap métha 49
- **2 sites de production à Bellevigne-en-Layon**

**>> Autres sites / projets connus par les communes à faire remonter via le formulaire**

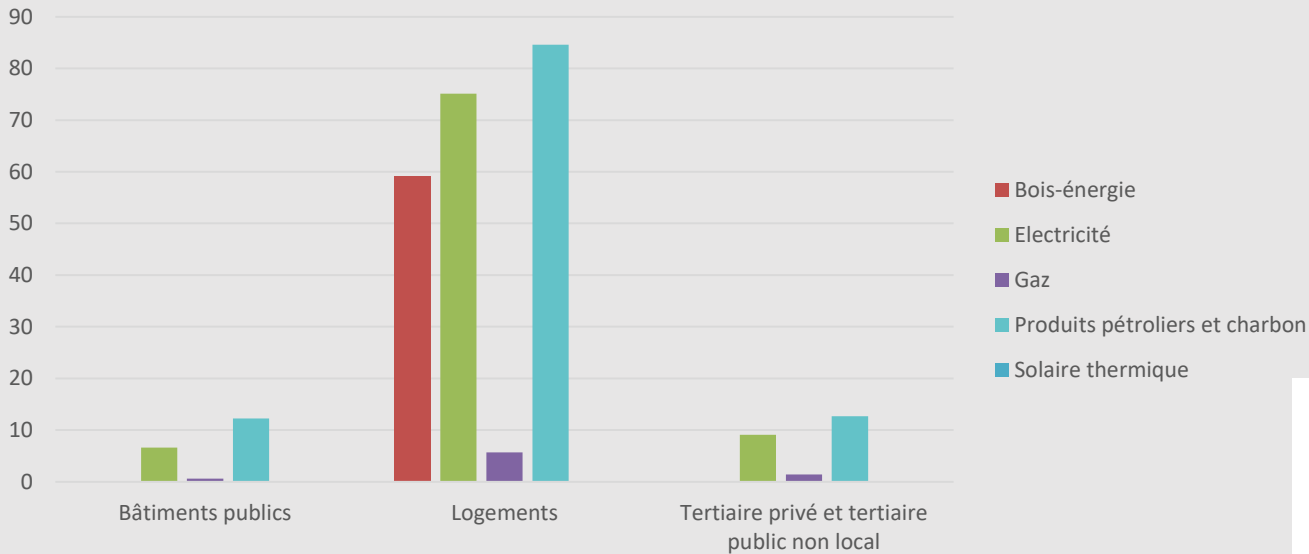
# 5. Etat des lieux et méthode par filière : METHANISATION

FORMULAIRE de retour d'information des communes pour les sites et projets <u>non référencés</u>	
<b>Localisation du site</b>	
<b>Merci de bien vouloir fournir un plan de situation en annexe de la fiche correspondante - IMPORTANT</b>	
<b>Informations générales</b>	
Nom EPCI	
Nom commune	
Adresse du site	
Filière concernée	<input type="checkbox"/> Eolien <input type="checkbox"/> Photovoltaïque : <input type="checkbox"/> au sol ( <i>surface artificialisée, dégradée</i> ) <input type="checkbox"/> au sol ( <i>surface agricole ou naturelle</i> ) <input type="checkbox"/> ombrière <input type="checkbox"/> flottant <input type="checkbox"/> toiture <input type="checkbox"/> Méthanisation <input type="checkbox"/> Chaleur renouvelable ( <i>chaufferie bois, aéro/géothermie, solaire thermique</i> ) <input type="checkbox"/> dédiée au bâtiment <input type="checkbox"/> réseau de chaleur <input type="checkbox"/> Hydroélectricité
Activité, usage du site	
Surface totale parcelle/bâtiment (m <sup>2</sup> ) - si connue	
Zonage PLU(j)	
Propriétaires	<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Privé et public <input type="checkbox"/> Autres :
<b>Suivi de projet (si existant)</b>	
Etat d'avancement	<input type="checkbox"/> Etude en cours <input type="checkbox"/> En instruction <input type="checkbox"/> Autorisé <input type="checkbox"/> En recours <input type="checkbox"/> En service <input type="checkbox"/> Abandonné
Développeur	
Exploitant	
<b>Positionnement du site en zone d'accélération</b>	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
<b>Commentaires de la commune</b>	
<i>(Merci d'indiquer toutes remarques ou informations utiles à la bonne compréhension du site ou du projet inscrit)</i>	

# FILIERE CHALEUR RENOUVELABLE

# 5. Etat des lieux et méthode par filière : CHALEUR RENOUVELABLE

Consommation de chauffage par type de bâtiments et d'énergie (2018)



➔ Enjeu sur les chaudières fioul et gaz pour les particuliers

## RÉSIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES AVANT 1990 CHAUFFÉES AU FIOUL

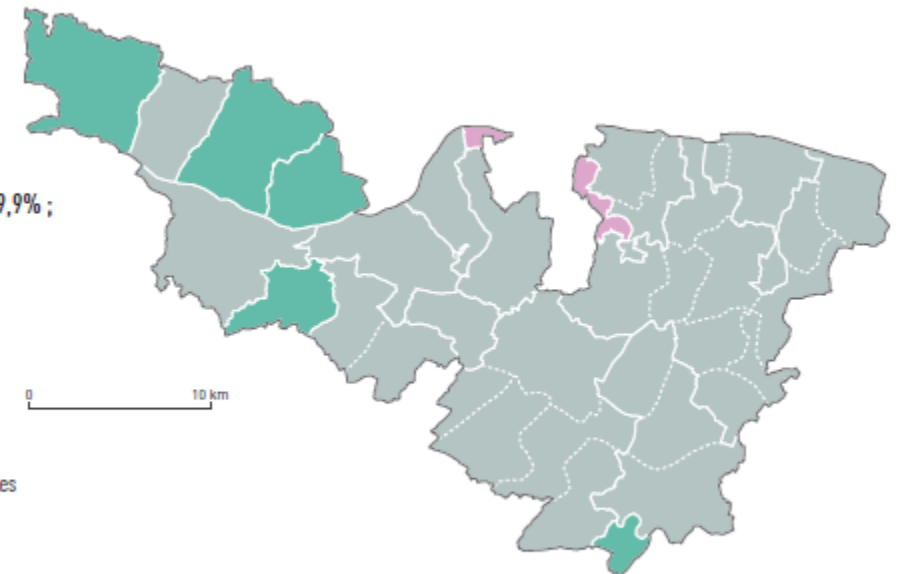
Nb total de logements construits avant 1990 dans la CC : 3 934 soit 26,2% ; PMLA : 9,9% ; Maine-et-Loire : 16,4%



0 10 km

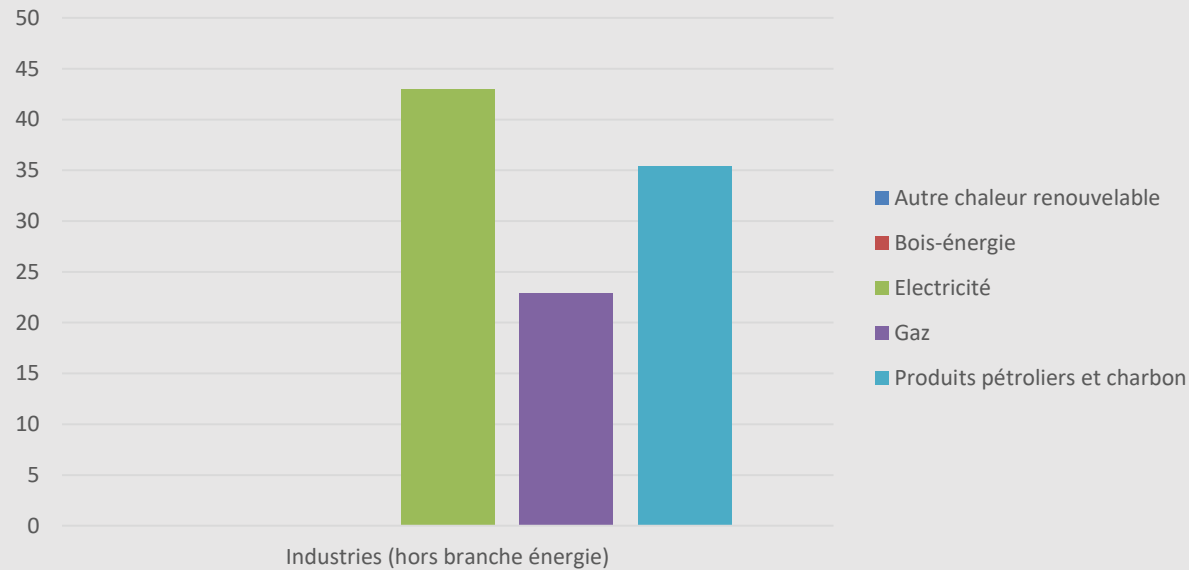
En % des résidences principales construites avant 1990

- Moins de 10
- 10 - 20
- 20 - 30
- 30 - 40
- 40 et plus



## 5. Etat des lieux et méthode par filière : CHALEUR RENOUVELABLE

Consommation par type d'énergie pour le secteur industriel



→ Dépendance forte du secteur industriel aux énergies fossiles (gaz/fioul/carburants)

- **Etude géothermie (2021) → des potentiels intéressants sur l'ensemble du territoire. Une ressource disponible.**
- **1 projet chaufferie bois à St Georges (ancien site de méthanisation agricole)**

**>> Autres sites / projets connus par les communes à faire remonter via le formulaire**

# 5. Etat des lieux et méthode par filière : CHALEUR RENOUVELABLE

FORMULAIRE de retour d'information des communes pour les sites et projets <u>non référencés</u>	
<b>Localisation du site</b>	
Merci de bien vouloir fournir un plan de situation en annexe de la fiche correspondante - <b>IMPORTANT</b>	
<b>Informations générales</b>	
Nom EPCI	
Nom commune	
Adresse du site	
Filière concernée	<input type="checkbox"/> Eolien <input type="checkbox"/> Photovoltaïque : <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> au sol (surface artificialisée, dégradée)</li><li><input type="checkbox"/> au sol (surface agricole ou naturelle)</li><li><input type="checkbox"/> ombrière</li><li><input type="checkbox"/> flottant</li><li><input type="checkbox"/> toiture</li></ul> <input type="checkbox"/> Méthanisation <input type="checkbox"/> Chaleur renouvelable (chaufferie bois, aéro/géothermie, solaire thermique) <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> dédiée au bâtiment</li><li><input type="checkbox"/> réseau de chaleur</li></ul> <input type="checkbox"/> Hydroélectricité
Activité, usage du site	
Surface totale parcelle/bâtiment (m <sup>2</sup> ) - si connue	
Zonage PLU(l)	
Propriétaires	<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Privé et public <input type="checkbox"/> Autres :
<b>Suivi de projet (si existant)</b>	
Etat d'avancement	<input type="checkbox"/> Etude en cours <input type="checkbox"/> En instruction <input type="checkbox"/> Autorisé <input type="checkbox"/> En recours <input type="checkbox"/> En service <input type="checkbox"/> Abandonné
Développeur	
Exploitant	
<b>Positionnement du site en zone d'accélération</b>	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
<b>Commentaires de la commune</b>	
(Merci d'indiquer toutes remarques ou informations utiles à la bonne compréhension du site ou du projet inscrit)	

### Pour aller plus loin et dégager d'autres potentiels : Démarche SDEnR

#### → Engager un travail d'identification des besoins en chaleur/froid en 2024

- Identification des besoins. Travail avec les partenaires (Siéml, GRTgaz, Alter Energies, EPCI...)
- Identification des partenariats potentiels et par type de cibles :
  - Patrimoine public (ex : notes d'opportunité et étude de faisabilité Siéml)
  - Particuliers/Entreprises
- Projets à développer : collectivités + gros consommateurs en priorité + diffus/particulier



- **Concertation obligatoire des habitants sur les zones d'accélération proposées par la commune**
  
- **Modalités laissées au choix de la commune – Exemples :**
  - Mise à disposition des sites proposés sur le site internet de la commune et/ou en version papier dans les Mairies avec recueil des observations du public
  - Organisation d'une réunion publique à visée pédagogique et d'échanges
  
- **Période proposée compte tenu du planning global : à partir du 20 novembre jusqu'à fin décembre**

- Envoi des atlas aux communes

- **28/09 à 11h**  
Webinaire éolien

- **03/10 à 14h** Webinaire solaire

- **05/10 et 19/10**  
Réunion d'info par secteur

Concertation  
du **20/11 à fin déc**

Délibération des communes  
Bilan de la concertation et ZAEnR



Travail des communes sur les cartes ZAER jusqu'au **06/11**  
Délibération des communes sur les modalités de concertation

Finalisation des cartes  
ZAER par le Siéml jusqu'au  
**13/11**

**Mi-janvier** Débat et Délibération  
en Conseil communautaire

2024 : Approfondissement des potentiels  
dans le cadre du Schéma directeur des  
ENR de la CCLLA

- **19/09** Présentation Stratégie & Méthode de définition des ZAER : Bureau des maires

- **20/09** Rappel Stratégie & Méthode de définition des ZAER : Commission TEG

**Des questions sur la stratégie,  
la centralisation des données ?**

**Pauline CHAUVEAU**  
Chargée de mission transitions écologique  
et climatique  
CC LLA  
pauline.chauveau@loirelayonaubance.fr  
02 53 57 11 96 – 06 14 20 62 03

**Des questions sur les cartes,  
les atlas, la méthode ?**

**Gaëlle LORRIAUX**  
Resp. Planification Territoriale  
SIEMML  
g.lorriaux@siemml.fr  
06 75 32 29 46